



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 18-301 RELATIF À L'ADOPTION DE L'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2019 DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, D'UNE TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES TAXES DE SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

À tous les contribuables de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE le conseil municipal de la susdite Municipalité a adopté le 12 décembre 2018, lors d'une séance extraordinaire, le règlement no.18-301 relatif à l'adoption de l'imposition pour l'année 2019 de la taxe foncière générale, d'une taxe foncière spéciale pour les travaux d'assainissement des eaux usées et des taxes de services d'aqueduc et d'égout;

QUE les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité durant les heures normales de bureau;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi;

Donné à Portneuf-sur-Mer, ce 13^e jour du mois de décembre 2018.

**Le directeur général et
secrétaire-trésorier**

SIMON THÉRIAULT

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER**



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public ci-annexé le 13^E jour du mois de décembre 2018, conformément à la loi.

**Le directeur général et
secrétaire-trésorier**

SIMON THÉRIAULT